

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	12

\*\*\*\*\*

**Extrait du Registre des Délibérations**

*L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi 7 mars à 10h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 28 février 2025, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Corinne NOEL, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Eloi BONNINGUES (suppléant de M. PERALDI), Pascal GAVOIS, Bernard HENON, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Robert PILLE (suppléant de Mme DUMONT-DESEIGNE).

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE (suppléée par M. PILLE), Brigitte MARCQ, Messieurs Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme BOUAZZI), Antoine PERALDI (suppléé par M. BONNINGUES), Olivier PLANQUE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Malika BOUAZZI

**F4-03-2025 : MARCHÉ D'ENLEVEMENT, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (D.D.S.) ISSUS DES DÉCHÈTERIES DU SEVADEC (HORS PÉRIMÈTRE EcoDDS) – LANCEMENT DE PROCÉDURE**

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que les Déchets Diffus Spécifiques (acides, aérosols, comburants, filtres à huile, produits phytosanitaires, solvants...) des ménages collectés sur les déchèteries se classent selon 2 catégories :

- les déchets du périmètre de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (R.E.P.) dédiée aux D.D.S. des ménages et définis par un arrêté du 16 août 2012 actualisé par un arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2020,
- les déchets dits « hors périmètre EcoDDS ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SEVADEC a conclu diverses conventions avec EcoDDS. Celles-ci précisent que les déchets inclus dans le périmètre sont pris en charge en totalité par l'éco-organisme.

En ce qui concerne les déchets hors périmètre, ceux-ci sont traités par un prestataire de service.

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20250307-F4-03-2025-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2025  
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le marché actuel arrivant à son terme le 31 décembre 2025 et le tonnage des déchets hors périmètre étant conséquent, il s'avère nécessaire de mettre en place une procédure de mise en concurrence, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, pour le traitement et l'enlèvement des D.D.S. hors périmètre EcoDDS avec mise à disposition, notamment, de contenants spécifiques adaptés à la collecte et au tri des différentes catégories de déchets.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 28 février 2025, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE LANCER** un appel d'offres ouvert concernant l'enlèvement, le transport et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques issus des déchèteries du SEVADEC (hors périmètre EcoDDS) pour cette consultation,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

  
SEVADEC  
62107 C... SEDEX

